



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prêts

Question écrite n° 106907

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'obligation de souscrire une assurance lors d'emprunts immobiliers imposée par les banques. Nulle part la loi n'indique qu'une telle assurance est nécessaire à l'octroi de crédits immobiliers. Le prêteur dispose, en effet, de solides garanties en cas de non-remboursement avec, notamment, les hypothèques ou les cautions solidaires de proches. L'assurance emprunteur est donc détournée de son objet qui était à l'origine un produit de prévoyance qui permettait de protéger les proches de l'emprunteur en cas de malheur. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de supprimer ces pratiques.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 106907

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie, finances et emploi

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 octobre 2006, page 10745